

Communiqué de presse

Zurich, le 10 janvier 2025

500 millions de francs pour les assurés : Profond rémunère les avoirs de vieillesse à hauteur de 8 pour cent.

Grâce à l'évolution majoritairement positive des marchés d'actions et d'obligations, Profond a enregistré en 2024 un très bon rendement global provisoire de 9,6 pour cent et rémunère les avoirs de vieillesse des assurés à hauteur de 8 pour cent. 500 millions de francs sont ainsi versés aux assurés. Le taux de couverture provisoire est de 110 pour cent. Ces chiffres, ainsi que les décisions du Conseil de fondation de continuer à constituer la réserve de fluctuation de valeur et de maintenir le taux de conversion constant, soulignent la stabilité financière de l'institution de prévoyance.

La stratégie de placement axée sur la valeur réelle a fait ses preuves en 2024 également

La rémunération supérieure à la moyenne se base sur la stratégie éprouvée, axée sur la valeur réelle, avec laquelle Profond a réalisé en 2024 un rendement global provisoire d'environ 9,6 pour cent et un taux de couverture provisoire de 110 pour cent. Ce résultat montre la stabilité et la résilience financières constantes de Profond. « Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos assurés, cette année encore, une rémunération bien supérieure au taux minimal légal. Notre stratégie de placement, qui repose fortement sur des valeurs réelles telles que les actions et les biens immobiliers, a une nouvelle fois été très fructueuse l'année dernière », déclare Laurent Schlaefli, directeur de Profond.

La performance positive reflète également l'évolution générale du marché : « 2024 a été une très bonne année pour les placements », commente Andreas Häberli, responsable des placements et membre de la direction générale. « Les actions américaines se sont particulièrement bien comportées. L'inflation et les taux d'intérêt ont sensiblement diminué, tandis que divers troubles géopolitiques n'ont guère influencé les marchés. »

Grâce à des rendements toujours positifs, Profond a pu rémunérer les avoirs de vieillesse à un taux moyen de 4,5 pour cent au cours des cinq dernières années. Les assurés de Profond bénéficient ainsi sensiblement de ce que l'on appelle le « troisième contributeur » – l'effet des intérêts composés.

Stabilité à long terme et pérennité

Profond attache une grande importance au respect à long terme de ses obligations financières et à la garantie de la prospérité de ses assurés durant la retraite. Le Conseil de fondation a donc décidé d'utiliser une partie du rendement pour renforcer la réserve de fluctuation de valeur et de transférer la plus grande partie aux assurés par le biais d'une rémunération des avoirs de vieillesse à 8 pour cent. La stabilité de Profond se manifeste également dans d'autres domaines : le nombre d'assurés a progressé à 69 230 à la fin de l'année, tandis que la fortune sous gestion a crû pour atteindre quelque 12,8 milliards de francs.

Taux de conversion constant

Le Conseil de fondation de Profond a également décidé de maintenir le taux de conversion constant pour les années 2025, 2026 et 2027. Il crée ainsi des conditions claires et fiables tant pour les clients que pour les partenaires. « Cette approche va à l'encontre de la tendance générale du marché et reflète notre conviction que notre stratégie de placement soutient ces taux de conversion. Nos clients bénéficient de la sécurité et de la prévisibilité, et nos assurés bénéficient d'un taux de conversion toujours plus élevé », souligne Laurent Schlaefli.

Pour la 16^e fois caisse de pension la plus performante de Suisse

Comme le passé l'a montré à plusieurs reprises, la stratégie axée sur la valeur réelle de Profond, avec une part élevée d'actions et de biens immobiliers, aboutit à un succès à long terme. Depuis sa création en 1991, Profond a réalisé un rendement annuel moyen de 5 pour cent et a rémunéré les avoirs de vieillesse à 4 pour cent en moyenne. Dans l'étude comparative des caisses de pension du SonntagsZeitung et de Finanz und Wirtschaft, en 2024, Profond a occupé pour la 16^e fois la première place pour la rémunération la plus élevée

sur dix ans (avec une rémunération annuelle moyenne de 3,2 pour cent pour la période 2014-2023) et est ainsi la caisse de pension la plus performante de Suisse dans cette catégorie. En outre, Profond a obtenu la deuxième place du rendement de placement le plus élevé sur 3 ans (avec un rendement annuel moyen de 2,6 pour cent pour la période 2021-2023). En 2024, Profond a également reçu le prix de l'innovation pour le développement de son site Internet. Celui-ci met à disposition des informations sur des événements spécifiques de la vie et est devenu une plateforme largement utilisée avec des vidéos éducatives et un quiz en ligne visant à expliquer le thème complexe de la prévoyance professionnelle de manière simple et ludique.

Nouveautés innovantes pour une utilisation plus flexible du 2^e pilier

Avec le règlement de prévoyance 2025, Profond introduit une fois de plus des nouveautés innovantes afin d'améliorer les prestations pour ses assurés et leurs survivants. Les principales modifications concernent entre autres :

- 1. L'ordre des bénéficiaires** : désormais, certains groupes de bénéficiaires peuvent être combinés et leur ordre peut être modifié, ce qui permet aux assurés de répartir leur capital décès de façon plus flexible.
- 2. Les partenaire avec résidences séparées** : à partir de 2025, les assurés pourront également déclarer leur partenaire sans domicile commun à Profond afin de garantir leur droit à des prestations de survivants.
- 3. Une rente avec protection du capital** : les assurés peuvent désormais opter pour une rente avec protection du capital valable pendant dix ans ou jusqu'à l'âge de 75 ans au maximum.

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser au service médias

IRF
Stefan Mathys
058 589 88 27
medien@profond.ch

Ce communiqué paraît en allemand, en français et en italien. En cas de différences de nature juridique entre l'original et la traduction, la version allemande fait foi.